



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Date de convocation : 02/04/2024

Date d'affichage : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Gilbert BAUDER, Alain RASSET, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Dominique CATEL

Etaient Absents : Véronica TROGLIA
Anne-Marie ARTUR a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET

Mme Marie-Laure DELAHAYE a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

OBJET :

**PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT
D'AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE À
DES BESOINS SAISONNIERS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Afin d'assurer la continuité des services techniques et de renforcer les effectifs durant les congés d'été, mais aussi pour pallier le surcroît de travail lié à cette période de l'année, il convient de recruter des agents.

Monsieur le Maire propose le recrutement de 6 agents saisonniers qui seront répartis sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2024, et sur des contrats ne pouvant excéder un mois chacun.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- Autorise la création de 6 agents non titulaires à temps complet au grade d'Adjoint Technique Territorial pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2024.
 - Note que chaque contrat sera validé pour une période d'un mois au maximum.
 - Note que ces agents seront rémunérés par référence à l'indice brut et l'indice majoré en vigueur pour le 1^{er} échelon

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240408-22-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Affichage : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation